Statut Reconnaissance du certificat sectoriel OdA KT (BZ) et du diplôme fédéral (ED) par les assureurs affiliés au RME
Situation en janvier 2025

Cette liste a été établie selon les conditions des assureurs connues de l'OdA KT en janvier 2025. Les assureurs peuvent adapter leurs conditions en cours d'année.

Agrisano

Agri naturel : **reconnaît toutes les méthodes KT**

Agri-spezial : non reconnues : technique Alexander, travail corporel aquatique, thérapie respiratoire, thérapie ayurvédique, thérapie par le mouvement et le corps, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, thérapie Feldenkrais, polarité, rééquilibrage, thérapie par massage rythmique, shiatsu, intégration structurelle, thérapie Trager, thérapie par le yoga

Atupri

Non reconnues : biodynamique, eutonie, rééquilibrage, thérapie Trager, thérapie par le yoga

Aquilana

Reconnaît toutes les méthodes de thérapie manuelle

AXA

ACTIF et COMPLET : Non reconnus : travail corporel aquatique, biodynamique, thérapie fasciale, thérapie Trager

Cassa da malsauns Lumneziana

Non reconnus : travail corporel aquatique, biodynamique, yoga thérapeutique

Concordia

Natura : non reconnu : travail corporel aquatique, thérapie par le mouvement et le corps, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, polarité, rééquilibrage, thérapie Trager, yoga thérapeutique

Natura plus : Non reconnus : travail corporel aquatique

→ Yoga thérapeutique : seuls les cours collectifs dans le domaine de la promotion de la santé sont remboursés

CSS Assurance SA Reconnaît
toutes les méthodes de thérapie
corporelle

→ Le respect des normes des directives CSS en matière de médecine complémentaire est une condition préalable au remboursement.

→ Tarif maximal pour la thérapie craniosacrale : thérapeutes avec BZ ou ED 14 CHF / 5 min, thérapeutes avec diplôme de méthode 12 CHF / 5 min ; les frais de traitement supérieurs sont à la charge de l'assuré.

→ À partir du 01.01.2024, seuls les thérapeutes complémentaires avec BZ ou ED seront reconnus pour une nouvelle inscription avec une méthode de KT. Le maintien des droits acquis pour les thérapeutes sans BZ et ED est valable
jusqu'au 31.12.2039.

Caisse de santé EGK Reconnaît
toutes les méthodes KT

→ Le thérapeute doit adhérer au service des thérapeutes EGK

Caisse d'assurance maladie Einsiedler

Non reconnues : travail corporel aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie par le mouvement et le corps, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, polarité, rééquilibrage, thérapie par massage rythmique, thérapie par le yoga

FKB Caisse-maladie du Liechtenstein

Non reconnues : thérapie corporelle aquatique, thérapie fasciale, yoga thérapeutique

Assurance maladie de Glaris

Family, Family Flex et Premium : non reconnus : travail corporel aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie corporelle et du mouvement, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, polarité, rééquilibrage, thérapie par massage rythmique, thérapie par le yoga

Complément général **:** non reconnus : technique Alexander, travail corporel aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie par le mouvement et le corps, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, thérapie Feldenkrais, eurythmie thérapeutique, polarité, rééquilibrage, réflexologie, thérapie par massage rythmique, thérapie Trager, thérapie par le yoga.

Groupe Mutuel

→ Le Groupe Mutuel ne reconnaît pas les mêmes méthodes de thérapie complémentaire dans tous ses produits d'assurance complémentaire. Une clarification individuelle par le client avant le traitement est nécessaire.

→ Les thérapeutes sont libres de fixer leurs tarifs en appliquant correctement le tarif 590. Les frais qui dépassent un certain montant maximal fixé par le Groupe Mutuel
sont à la charge de l'assuré.

Helsana avec son partenaire KluG

SANA ou COMPLETA : non reconnus : thérapie corporelle aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie corporelle et du mouvement, biodynamique, rééquilibrage, thérapie par le yoga

TOP, OMINA ou COMPLETA *(COMPLETA EXTRA ou COMPLETA PLUS complètent les prestations de COMPLETA)* **:** Reconnaît en plus : Biodynamique

COMPLETA EXTRA et COMPLETA PLUS **:** reconnaît en outre la thérapie ayurvédique

→ Tarifs maximaux définis, mais non publiés.

→ Depuis le 01.01.2025, pour toute nouvelle inscription avec une méthode de la CT, ne reconnaît plus que les thérapeutes complémentaires avec BZ ou ED.

Innova

Non reconnu : travail corporel aquatique

Rembourse 75 % des coûts jusqu'à un montant maximal de 120 CHF/heure (10 CHF/5 minutes) ; les coûts dépassant ce montant maximal sont à la charge de l'assuré.

Assurances maladie PME

Ne reconnaît **que** la thérapie ayurvédique, la thérapie craniosacrale, le shiatsu et la thérapie Trager.

Caisse maladie Birchmeier

Non reconnu : thérapie corporelle aquatique

Caisse maladie SLKK

Non reconnus : thérapie aquatique, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, rééquilibrage, thérapie Trager, yoga thérapeutique

Caisse maladie Steffisburg

Non reconnus : thérapie corporelle aquatique, thérapie corporelle et du mouvement, eutonie, rééquilibrage, thérapie par massage rythmique, intégration structurelle, thérapie Trager, thérapie par le yoga

Caisse maladie Visperterminen

Non reconnu : travail corporel aquatique

Caisse maladie Wädenswil

Non reconnu : travail corporel aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie par le mouvement et le corps, eutonie, thérapie fasciale, rééquilibrage, thérapie Trager, thérapie par le yoga

KPT

Natura et soins infirmiers Confort Reconnaît

toutes les méthodes KT

Pulse Top et Pulse Premium

Non reconnus : travail corporel aquatique, biodynamique, thérapie par massage rythmique

ÖKK

Non reconnus : travail corporel aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie par le mouvement et le corps, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, polarité, rééquilibrage, massothérapie rythmique, thérapie par le yoga

Rhenusana

Reconnaît toutes les méthodes KT

Caisse maladie Sanaval

Non reconnus : travail corporel aquatique, biodynamique, yoga thérapeutique

Sanitas *exclusive Vital*

Non reconnus : travail corporel aquatique, biodynamique, yoga thérapeutique

Sanitas *Vital*

Reconnaît toutes les méthodes de thérapie corporelle

Groupe de santé Sodalis

Sana, Sana Plus : Non reconnu : travail corporel aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie par le mouvement et le corps

, biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, rééquilibrage, massothérapie rythmique, shiatsu, thérapie Trager, yoga thérapeutique ***Assurance hospitalisation Sodalis :*** **reconnaît toutes les méthodes de thérapie complémentaire**
Sumiswalder **Reconnaît toutes les méthodes de thérapie complémentaire**
SUVA – Assurance militaire → Reconnaît en principe toutes les méthodes de thérapie complémentaire, mais décide au cas par cas ; avant le début du traitement, le client doit obligatoirement obtenir une garantie de prise en charge individuelle auprès de la Suva.
Swica **Reconnaît toutes les méthodes de thérapie complémentaire** → À compter du 1er janvier 2022, seuls les thérapeutes complémentaires titulaires d'un BZ ou d'un ED seront reconnus lors d'une nouvelle inscription avec une méthode de la KT.
Sympany Assurances SA Non reconnus : biodynamique, eutonie, thérapie fasciale, rééquilibrage, thérapie Trager, yoga thérapeutique (remboursement des cours collectifs dans le cadre de la prévention) → À partir du 01.01.2022, ne reconnaîtra plus que les thérapeutes complémentaires avec BZ ou ED lors d'une nouvelle inscription avec une méthode de la KT.
Vita surselva Ilanz Non reconnu : travail corporel aquatique, biodynamique, yoga thérapeutique

Autres assureurs affiliés à l'ASCA ou disposant de leur propre organisme d'enregistrement, situation en janvier 2025

Assura ***Natura :*** **ne** reconnaît **que** l'acupression, la thérapie craniosacrale, l'eutonie, la thérapie fasciale, l'eurythmie thérapeutique, la kinésiologie, la réflexologie et le shiatsu. → Première consultation/examen médical : max. CHF 130.- / h, séances supplémentaires : max. 110.- / h, les frais de traitement supplémentaires sont à la charge de l'assuré, douze séances par an, séances supplémentaires après autorisation d'Assura SA. → Les praticiens des méthodes mentionnées ci-dessus qui sont titulaires d'un DE ou d'un BF peuvent se faire reconnaître directement par Assura. ***SR3 (produit de Supra) :*** **ne** reconnaît **que** l'eutonie, la kinésiologie, le shiatsu, la réflexologie et l'eurythmie thérapeutique
Visana Complémentaire I, II ou III (Galenos sur demande) Non reconnus : thérapie corporelle aquatique, thérapie ayurvédique, thérapie du mouvement et corporelle, biodynamique, thérapie fasciale, rééquilibrage, thérapie par massage rythmique, thérapie Trager, thérapie par le yoga → Complémentaire I : uniquement sur prescription médicale → Complémentaire III : prestations également pour les formes de thérapie non reconnues, sauf exclusion explicite → Tarifs maximaux définis, mais non publiés. → Depuis le 01/01/2017, ne reconnaît plus, lors d'une nouvelle inscription avec une méthode de la KT, que les thérapeutes complémentaires avec BZ ou ED.